

Concord Cranberry Spillproof Organic Air Freshener

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 03/12/2015

Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom : Concord Cranberry Spillproof Organic Air Freshener

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Neutralisateur d'odeur

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Relax-N-Scents Sprl
Rue du camp 220
7034 Obourg - BELGIQUE
T +32 496445288
relaxnscents@gmail.com - www.relax-n-scents.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245
France	ORFILA	http://www.centres-antipoison.net	+33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Irrit. 2 H315
Eye Irrit. 2 H319
Skin Sens. 1 H317
Aquatic Chronic 3 H412

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement : Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Composants dangereux :

2,3-époxy-3-phénylbutyrate d'éthyle, Nérol, 2,4-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde, citral, Géraniol

Mentions de danger (CLP) :

H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP) :

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P102 - Tenir hors de portée des enfants
P264 - Se laver soigneusement après manipulation
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin

Concord Cranberry Spillproof Organic Air Freshener

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

Étiquetage moins de 125 mL selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Composants dangereux

2,3-époxy-3-phénylbutyrate d'éthyle, Nérol, 2,4-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde, citral, Géraniol

Mentions de danger (CLP)

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP)

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P102 - Tenir hors de portée des enfants
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification

: Aucun, à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Acétate de 2-tert-butylcyclohexyle	(N° CAS) 88-41-5 (N° CE) 201-828-7	10 - 25	Aquatic Chronic 2, H411
2,3-époxy-3-phénylbutyrate d'éthyle	(N° CAS) 77-83-8 (N° CE) 201-061-8	2,5 - 10	Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 2, H411
Linalol	(N° CAS) 78-70-6 (N° CE) 201-134-4	2,5 - 10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
Undécane-4-olide	(N° CAS) 104-67-6 (N° CE) 203-225-4	2,5 - 10	Aquatic Chronic 3, H412
Nérol	(N° CAS) 106-25-2 (N° CE) 203-378-7	2,5 - 10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317
2-phényléthanol	(N° CAS) 60-12-8 (N° CE) 200-456-2	2,5 - 10	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Eye Irrit. 2, H319
Acétate de benzyle	(N° CAS) 140-11-4 (N° CE) 205-399-7	2,5 - 10	Aquatic Chronic 3, H412
Géraniol	(N° CAS) 106-24-1 (N° CE) 203-377-1	2,5 - 10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317
4-(4-hydroxyphényl)butane-2-one	(N° CAS) 5471-51-2 (N° CE) 226-806-4	<= 2,5	Acute Tox. 4 (Oral), H302
Butyrate d'éthyle	(N° CAS) 105-54-4 (N° CE) 203-306-4	<= 2,5	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H335
2,4-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde	(N° CAS) 68039-49-6 (N° CE) 268-264-1	<= 2,5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412
Hexanoate d'allyle	(N° CAS) 123-68-2 (N° CE) 204-642-4	<= 2,5	Acute Tox. 3 (Oral), H301 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Acute Tox. 3 (Inhalation:dust,mist), H331 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 3, H412

Concord Cranberry Spillproof Organic Air Freshener

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Acétate de citronellyl	(N° CAS) 150-84-5 (N° CE) 205-775-0 (N° REACH) 01-2119959860-27	<= 2,5	Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Chronic 2, H411
citral	(N° CAS) 5392-40-5 (N° CE) 226-394-6 (N° index) 605-019-00-3	<= 2,5	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317
(E)-4-(2,6,6-triméthyl-1-cyclohexène-1-yl)-3-butène-2-one	(N° CAS) 79-77-6 (N° CE) 201-224-3 (N° REACH) 01-2119449921-34	<= 2,5	Aquatic Chronic 2, H411

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Amener le sujet à l'air frais. Consulter un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas de rougeur ou irritation, appeler un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins). En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche à l'eau. Ne jamais tenter de faire vomir. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Peut provoquer une irritation de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Irritation des yeux.
Symptômes/lésions après ingestion	: Troubles digestifs.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont utilisables.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Lors de la combustion : Dégagement possible de fumées toxiques.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Oxydes de carbone (CO, CO ₂). Oxydes d'azote.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Endiguer et contenir les fluides d'extinction (produit dangereux pour l'environnement). Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposés à la chaleur.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
Procédures d'urgence	: Supprimer toute source d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer et contenir l'épandage (produit dangereux pour l'environnement). Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Ramasser mécaniquement le produit.
Procédés de nettoyage	: Laver la zone souillée à grande eau.
Autres informations	: Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

Concord Cranberry Spillproof Organic Air Freshener

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Mesures d'hygiène : Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver à l'abri de la chaleur. Conserver à l'abri des sources d'ignition.
Produits incompatibles : Oxydants puissants. Acides.
Matériaux d'emballage : Emballage d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Acétate de benzyle (140-11-4)		
Belgique	Nom local	Acétate de benzyle
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	62 mg/m ³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	10 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Protection des mains : En cas de contact important : Gants de protection. Les gants utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive 89/686/CEE et de la norme correspondante NF EN 374. Délai de rupture : consulter les préconisations du fabricant
Protection oculaire : Lunettes de sécurité
Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection
Protection des voies respiratoires : Non requise dans les conditions d'emploi normales. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide
Apparence : Liquide imprégné sur base inerte.
Couleur : Non déterminé.
Odeur : caractéristique.
Seuil olfactif : Non déterminé
pH : Non déterminé
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Non déterminé
Point de fusion : Non déterminé
Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : Non déterminé
Point d'éclair : > 94 °C
Température d'auto-inflammation : Non auto-inflammable
Température de décomposition : Non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable
Pression de vapeur : Non applicable
Densité relative de vapeur à 20 °C : Non déterminé
Densité relative : Non déterminé
Solubilité : Eau: Peu miscible
Log Pow : Non déterminé
Viscosité, cinématique : Non déterminé
Viscosité, dynamique : Non déterminé
Propriétés explosives : Non explosif.
Propriétés comburantes : Non comburant selon les critères CE.

Concord Cranberry Spillproof Organic Air Freshener

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Limites d'explosivité : Non déterminé

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de danger particulier dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune, à notre connaissance.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart des matières incompatibles.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants. Acides.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Par combustion ou par décomposition thermique (pyrolyse), libère : Oxydes de carbone (CO, CO₂). Oxydes d'azote.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

2,3-époxy-3-phénylbutyrate d'éthyle (77-83-8)	
DL50 orale rat	5470 mg/kg
Linalol (78-70-6)	
DL50 cutanée lapin	5000 mg/kg
Acétate de benzyle (140-11-4)	
DL50 orale rat	2490 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5 g/kg
4-(4-hydroxyphényl)butane-2-one (5471-51-2)	
DL50 orale rat	1320 mg/kg
Butyrate d'éthyle (105-54-4)	
DL50 orale rat	13000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
2,4-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde (68039-49-6)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
Hexanoate d'allyle (123-68-2)	
DL50 orale rat	218 mg/kg
DL50 cutanée lapin	820 mg/kg
(E)-4-(2,6,6-triméthyl-1-cyclohexène-1-yl)-3-butène-2-one (79-77-6)	
DL50 orale rat	2920 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée. pH: Non déterminé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. pH: Non déterminé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagenicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Concord Cranberry Spillproof Organic Air Freshener

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Danger par aspiration : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2,3-époxy-3-phénylbutyrate d'éthyle (77-83-8)

CL50 poisson	4,2 mg/l/96h (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)
--------------	---

Linalol (78-70-6)

CL50 poisson	27,8 mg/l/96h (méthode OCDE 203)
--------------	----------------------------------

Acétate de benzyle (140-11-4)

CL50 poisson	4 mg/l/96h
--------------	------------

Butyrate d'éthyle (105-54-4)

CL50 poisson	53 mg/l (Leuciscus idus melanotus, 48h)
--------------	---

CE50 Daphnie	755 mg/l (Daphnia magna, 24h)
--------------	-------------------------------

Hexanoate d'allyle (123-68-2)

CL50 poisson	0,117 mg/l/96h (méthode OCDE 203)
--------------	-----------------------------------

CE50 Daphnie	2 mg/l/48h (méthode OCDE 202)
--------------	-------------------------------

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Concord Cranberry Spillproof Organic Air Freshener

Log Pow	Non déterminé
---------	---------------

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.

Indications complémentaires : Vider complètement les emballages avant élimination. L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de dispositions législatives, réglementaires et administratives spécifiques, communautaires, nationales ou locales, relatives à l'élimination, le concernant.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable

Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable

Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable

Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable

Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

Concord Cranberry Spillproof Organic Air Freshener

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

- Transport maritime

Aucune donnée disponible

- Transport aérien

Aucune donnée disponible

- Transport par voie fluviale

Transport interdit (ADN) : Non
Non soumis à l'ADN : Non

- Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) : Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : FDS des fournisseurs.
Conseils de formation : Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.
Autres informations : Aucune étude expérimentale sur le produit n'est disponible. Les informations reportées sont basées sur notre connaissance des composants et la classification du produit est déterminée par calcul.

Texte complet des phrases H et EUH:

Acute Tox. 3 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3
Acute Tox. 3 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 3

Concord Cranberry Spillproof Organic Air Freshener

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H301	Toxique en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion
H311	Toxique par contact cutané
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H331	Toxique par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3	H412	Méthode de calcul

FDS UE (Annex II REACH) 15.1.0.3 V2

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.